

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAC 340** Subvention (77.500 euros) et avenant à convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2018 DAC 620 des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018;

Vu la convention d'objectifs en date du 30 janvier 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 37.500 euros au titre de 2019 approuvée par délibération susmentionnée ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Association Polynotes 75 un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

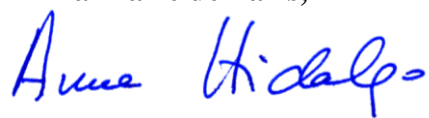
Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'Association Polynotes 75, 83, rue Léon Frot (11e) au titre de l'année 2019 est fixée à 77.500 euros, soit un complément de 40.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2019-03893, 43161.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**